



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DU DUCIS

DANS L'UNIVERSITÉ PARTENAIRE

Les étudiants doivent suivre les enseignements inscrits sur leur contrat pédagogique, signé par le coordinateur de l'IUT, le responsable des relations internationales de l'IUT, le coordinateur de l'Université partenaire et l'étudiant.

Le nombre de points ECTS doit être de 30 par semestre.

Ils doivent passer les examens correspondants.

Les évaluations obtenues sont traduites en notes de 0 à 20 selon une grille spécifique à chaque université partenaire et approuvée par le conseil de perfectionnement du DUCIS. La moyenne (Mann) est faite pour l'ensemble de l'année.

Si l'examen n'est pas passé, la note zéro est attribuée.

A L'IUT

Les étudiants doivent fournir avant la fin de l'année universitaire un rapport de 25 pages environ en français, une fiche de synthèse de 5 pages maximum dans la langue de l'université partenaire ou en anglais.

Ils feront une présentation en langue étrangère de 30 minutes environ.

La moyenne (Msout) est faite entre la note du rapport et de la soutenance orale.

OBTECTION DU DUCIS

L'attribution du diplôme se fait en faisant la moyenne entre les notes obtenues pendant l'année passée dans l'Université partenaire (Mann) affectée d'un coefficient 7 et les notes du rapport et de la soutenance (Msout) affectée d'un coefficient 3 :

$(Mann \times 7 + Msout \times 3) : 10 = \text{moyenne du DUCIS}$.

Pour réussir, il faut plus de 10/20.